

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Fontaine L'Heureux

<https://www.cadre21.org/membres/8d8fa9b6f0fbdeda7d1ed063>

Date d'obtention : 2023-11-08 16:11:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Rencontrer le plaignant: L'intervenant rencontrera la personne qui veut dénoncer une situation qui met en cause une photo ou une vidéo ayant des jeunes mineurs qui sont en position vulnérable (nudité).
- 2-Rencontrer la victime et/ou les témoins: L'intervenant rencontrera toute autre personne concernée qui aurait été témoins de la vidéo ou de la phot en question.
- 3-Rencontrer l'investigateur: L'intervenant rencontrera la personne supposé investigateur de la situation qui aurait été transmis la vidéo ou de la phot en question.
(Pour 1-2-3, l'intervenant ne doit en aucun cas regarder la vidéo ou la phot en question et il doit confisquer les téléphone comme mentionner dans la trousse SEXTO.)
- 4-Analyser les données et appliquer les mesures de l'établissement ou appeler la police pour remettre le dossier: Tout dépendamment, de la situation appliquer les mesure de l'établissement (la photo n'a pas été partager). Si la vidéo ou la photo a été partagé, remettre toutes les informations au policier.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est unique. Il faut prendre le temps de suivre le protocole SEXTO et d'appliquer les mesures nécessaires selon le cas. De plus, si c'est un parent qui demande de faire une intervention à propos de sexto qu'il a vu sur le cellulaire de son enfant, le référer à la police. La trousse Sexto est conçus pour intervenir lorsque un jeune de l'établissement est préoccupé par une la situation de sexto. Cela permet de diminuer la propagation de la pornographie juvénile et de diminuer les impact sur la victime (estime de soi, intimidation, etc.).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque l'investigateur pourraient se fermer à la discussion et ne pas vouloir reconnaître que ces gestes pourraient être grave. Il serait, peut-être, plus difficile de confisquer son cellulaire. Si l'élève quitte et qu'il n'a pas voulu remettre son téléphone, il serait en mesure de faire un comportement qui pourrait être plus grave pour la victime.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

